Renseignements sur l'organisme

Registre des séances de bingo – Grands événements

Renseignements sur la salle

Bingo en salle seul

(Art. 9, 123 à 126 des Règles sur les bingos)

Numéro de dossier	10-								
Nom de l'organisme									
Adresse (numéro, rue)			Adres	sse (numéro,	rue)				
Ville	. Code po	retal	Ville					. Code postal	
VIIIC	Code po	Jolai	Ville					Oode postal	
B/ to to the all the first to t	<u>'</u>			. /	1 - 21 - 12	*. / .			
Période de validité de la licence Année Mois Jour Année Mois Jou				Année d'exploitation visée Année Mois Jour Année Mois Jour					
Du	au		Du			au			
Date de la Année M séance de bingo	Mois Jour Numéro	de licence				Nombre de bloc	cs Valeur	totale des prix remis \$	
Note: Le titulaire d'une licence de de 12 mois suivant la date de la dé n'excède pas 10 000 \$. Aucun lot Les prix sont remis aux gagnants La valeur des prix remis et des rev billets-surprise ainsi que des bille	élivrance de sa lice cumulatif ne peu en argent compta venus réalisés lors	ence, du t être off ant, en b s de l'une	rant au pl ert au cou iens ou e e ou l'autr	us deux s urs de l'ur n service: e de ces s	éances, r ne ou l'au s. séances	emettre des itre de ces se (à l'exception	prix dor éances n de cell	nt la valeur totale de bingo. e provenant des	
billets-surprise airisi que des bille	is monie-monie) i	resi pas	Consider	ee dans i	e calcul c	iu laux de le	tour au	k joueurs.	
Une séance peut être divisée en de l'Inscrivez les renseignements den Pour ce faire, utilisez autant de fe	nandés ci-dessous	locs. en faisan	LOC 1 t les distine e nombre d	ctions par l de blocs ei	oloc. n prenant	soin de bien le	es identif	ëer.	
Tours ordinaires	a automata ai la muiv			laa lii wata			allaa aat	aliffé na mar al a la	
Note: Veuillez remplir la colonne colonne précédente.	e sulvante si le prix	de vente	e unitaire d	ies livrets	et des cai	tes additionne	elles est	different de la	
1- Numéros de série des livrets	vendus								
2- Nombre de livrets vendus pa	r prix unitaire								
3- Prix de vente de chaque livre	et		\$		\$		\$		
4- Revenus provenant de la v	ente des livrets	(2 x 3)	\$	(2 x 3)	\$	(2 x 3)	\$ 10	stal \$	
5- Numéros de série des cartes additionnelles vendues									
6- Nombre de cartes additionnelles vendues par prix unitaire									
7- Prix de vente de chaque carte additionnelle					\$		\$		
8- Revenus provenant de la vente des cartes additionnell				(6 x 7)	\$	(6 x 7)	\$ \	stal \$	
9- Valeur totale des prix remis aux gagnants (1)								\$	
10- Montant remboursé aux joueurs en cas d'annulation partielle								\$	
11- Revenu net provenant des tours ordinaires (4 + 8 - 9 -10)							10)	\$	
Tours spéciaux (par prix de ver	ate unitaire des ca	rtes)							
Note: Le prix de vente des cartes de vente différents, veuille	s de bingo est déter	miné pou	r chaque s nentaires.	éance ou (chaque blo	oc de bingo. S	'il y a plu	ıs de deux prix	
Section 1									
12- Numéros de série des cartes vendues									
13- Nombre de cartes vendues									
14- Prix de vente de chaque carte								\$	
15- Revenus provenant de la vente des cartes (13 x 14)								\$	
16- Valeur totale des prix remis aux gagnants (1)								\$	
17- Montant remboursé aux joueurs en cas d'annulation partielle								\$	
18- Revenu net provenant des	tours spéciaux					(15 – 16 – 1	17)	\$	
 14- Prix de vente de chaque cart 15- Revenus provenant de la v 16- Valeur totale des prix remis a 17- Montant remboursé aux joue 	ente des cartes aux gagnants (1) urs en cas d'annula tours spéciaux ants en biens ou en	services	, c'est le p	rix que vou tre inscrite	ıs avez pa aux ligne	(15 – 16 – 1	17)	\$ \$ \$	

Régie des alcools, des courses et des jeux Téléphone : 418 643-7667 (Québec), 514 873-3577 poste 82388 (Montréal) ou 1 800 363-0320 (ailleurs au Québec) bingo@racj.gouv.qc.ca

Site Internet : racj.gouv.qc.ca

20- Nombre de cartes vendues						
21- Prix de vente de chaque carte	\$					
22- Revenus provenant de la vente des cartes (2	0 x 21) \$					
23- Valeur totale des prix remis aux gagnants (1)	\$					
24- Montant remboursé aux joueurs en cas d'annulation partielle	\$					
25- Revenu net provenant des tours spéciaux (22 – 2	3 – 24) \$					
Billets-surprise (par prix de vente unitaire des billets)						
Utilisez autant de feuilles supplémentaires que le nombre de billets-surprise de prix différent.						
Nom du jeu :						
Numéros de série :						
26- Nombre de billets-surprise vendus						
27- Prix de vente de chaque billet-surprise	\$					
	6 x 27) \$					
29- Valeur totale des prix remis aux gagnants	\$					
30- Revenu net provenant des billets-surprise (29	8 – 29) \$					
Billets moitié-moitié (une seule désignation par le sort par séance)						
Numéros de série :						
31- Nombre de billets moitié-moitié vendus						
32- Prix de vente de chaque billet moitié-moitié	\$					
	1 x 32) \$					
34- Valeur totale du prix remis au gagnant	\$					
	3 – 34)					
to Trevena het prevenant des binete mente mette	5 5 1 1					
Séance annulée complètement ou partiellement						
Raison de l'annulation :						
Séance annulée complètement :						
Séance annulée partiellement : Oui Non Si annulation partielle, indiquez le nombre de tours annulés (2)						
Valeur des prix non remis (2) \$ Montant total remboursé aux joueurs	\$					
Déclaration de la personne responsable du registre						
Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre le présent registre et que les renseignemer véridiques.	nts qui y sont fournis sont					
Nom et prénom (en lettres moulées) Date :	Année Mois Jour					

Section 2 : Veuillez remplir la section suivante si le prix de vente unitaire des cartes est différent de la section précédente.

Tours spéciaux (par prix de vente unitaire des cartes) – suite

19- Numéros de série des cartes vendues

Le programme détaillé de la séance, les factures d'achats de livrets, de cartes de bingo et, le cas échéant, d'ensembles de billets-surprise et de billets moitié-moitié doivent être annexés au présent registre ainsi que les billets-surprise et les billets moitié-moitié ayant donné lieu à la remise d'un prix supérieur à 100 \$. Ces documents doivent être conservés pendant 6 ans suivant la date d'expiration de la licence.

⁽¹⁾ Si des prix ont été remis aux gagnants en biens ou en services, c'est le prix que vous avez payé pour ces biens ou services que vous devez considérer aux fins de la détermination de la valeur totale devant être inscrite aux lignes 9, 16 et 23.

⁽²⁾ Vous devez inclure tous les tours prévus dans le programme de la séance de bingo qui n'ont pas été joués en raison de l'annulation, ainsi que la valeur de tous les prix non remis y correspondant.